

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2022

24/06/2022 - 11

Date de la convocation : 17 Juin 2022. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 56. Pouvoirs : 13

Le Vendredi 24 Juin 2022 à 18 heures, le Conseil de DOUAISSIS AGGLO s'est réuni Salle Europe 1 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. François GUIFFARD.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, M. Christian DORDAIN, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, Mme Auriane AIT LASRI, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, M. Yvon SIPIETER, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Laurent KUMOREK, M. Thierry BOURY, M. Gilles BARBIEUX, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Francette DUEZ, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Didier CARREZ, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Edith BOUREL), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Jamila MEKKI (pouvoir à M. Hocine MAZY), Mme Nathalie APERS (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Raphaël AIX), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Marie-Josée DELATTRE (pouvoir à Mme Stéphanie CARAMOUR), Mme Joselyne GEMZA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Didier CARREZ), Mme Jocelyne CHARLET (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Jacques MICHON (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS :

M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Estelle MOUY,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur pôle Pilotage et Solidarités, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, Mme Claire GOLSE, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, M. Aurélien BEHAGUE, Directeur Cycle de l'Eau, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Daisy VINCENT, Directrice pôle Aménagement, M. Pascal DHAUSSY, pour le Service Technologies Information.

5 – Finances

5.8 – Cotisations au SMAPI – Compétence hydraulique – DSC communautaire

Douais Agglo a repris la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations au 1^{er} janvier 2018.

A ce titre, Douais Agglo a repris à son compte les cotisations relatives à cette compétence, versées au SMAHVSBE devenu SMAPI.

A ce titre, la commission locale des transferts de charges a décidé de déduire des attributions de compensations versées aux 6 communes concernées, le montant des cotisations de 2017.

Les communes concernées sont Anhiers, Faumont, Flines lez Raches, Lallaing, Râches, Raimbeaucourt.

Or, il s'avère que ces cotisations subissent une évolution depuis 2021 passant au total de 65 855.46 euros (transferts de charges) à un montant de 77 699.87 euros en 2021 puis 85 459 euros en 2022.

Les cotisations pour 2021 et 2022 sont jointes en annexe.

Afin de préserver les marges de manœuvre financières de Douais Agglo, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de déduire de la DSC (dotation de solidarité communautaire) versée à chaque commune, l'écart positif constaté entre le transfert des charges opéré au 1^{er} janvier 2018 et le nouveau montant de cotisation annuelle (augmentation de la cotisation) et ce, chaque année,
- d'ajouter à la DSC versée à chaque commune, l'écart négatif constaté entre le transfert de charges opéré au 1^{er} janvier 2018 et le nouveau montant de la cotisation annuelle (diminution de la cotisation) et ce, chaque année,
- d'opérer ces ajustements de la DSC à compter de la cotisation constatée en 2021.

*Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte.*

*Affiché le
Réceptionné en sous-préfecture le*

30/06/2022
30/06/2022

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20220624-24-06-2022-11-DE

LE PRESIDENT,



Christian POIRET